

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DU 9 MARS 2023**

2023/ 01/018

**REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU CORE IN FRONTE**

**Objet : Saison 2023 des croisières en Corse – A chì ne simu ?**

Madame la Conseillère, merci pour votre question,

Tout d'abord, nous avons prévu deux réunions, première réunion entre l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, communes, et intercommunalités et la CCI, qui est concessionnaire portuaire, et puis ensuite, une rencontre pour poser les termes du débat et réfléchir et agir ensemble avec les associations. Bien sûr, cette réunion est prévue, vous le savez, la convocation a été délivrée antérieurement à votre question orale, nous aurons donc une réunion avec l'ensemble des associations à Corti.

Sur le fond, il y a deux grandes catégories de problèmes, il y a le problème du modèle économique et il y a le problème des atteintes à l'environnement, du développement durable avec les problèmes de pollution de l'air ; l'aspect essentiel, mais pas seulement, parce qu'il y a également les croisières dans les ports, mais aussi les croisières sur le pourtour insulaire, avec par exemple les phénomènes de mise à l'ancre au large des côtes, ou encore les phénomènes de collision avec la faune.

Sur le premier point, l'étude est en cours, mais nous avons demandé des études réactualisées pour mieux appréhender les avantages et les inconvénients de l'activité croisière qui elle-même est une activité qui peut avoir des retombées économiques différentes en fonction du type de croisière. On sait que certains croisiéristes, notamment sur les grosses unités, restent pour environ 2/3 d'entre eux à bord, tandis qu'un tiers descend avec un panier moyen qui est faible.

A côté de cela, il y a des croisières dites “de luxe” sur des unités plus petites avec des retombées économiques sans doute sensiblement plus importantes. Nous sommes en train de quantifier cela. C'est un aspect important. J'ai dit ce que je pensais intuitivement et politiquement, je pense qu'il faut écouter et analyser de façon fine. Je pense qu'un certain type d'activité de croisière a des retombées sans doute significatives et positives mais globalement le modèle croisière tel qu'il est vécu avec une extension continue non seulement en Corse mais dans toute la Méditerranée ne correspond évidemment pas au type de développement durable que nous voulons mettre en œuvre. Ça, c'est ma conviction. Je la réaffirme aujourd'hui, il reste à la confronter au verdict des données que nous aurons recueillies. Et puis chacun aura l'occasion, y compris dans le cadre des espaces de travail que nous avons institués, à la fois d'analyser les données et puis de faire valoir sa position, éventuellement de la faire évoluer.

Et puis il y a l'aspect “développement durable” , notamment au travers du volet protection de l'environnement. Le premier aspect est le plus sensible, c'est celui de la qualité de l'air ; on sait que le contrôle des données est confié à des organismes spécifiques reconnus par le ministère de la transition écologique et solidaire qui sont des ASQA (associations agréées de surveillance de qualité de l'air), en Corse (Qualitair Corse), qui fait partie du réseau “ATMO France”.

Nous avons déjà des données qui vont être communiquées lors de la réunion qui va venir et qui tendent à démontrer qu'il n'y a pas de corrélation - je suis prudent parce qu'à mon avis il ne faut pas tirer des conclusions abusives de l'étude actuelle -, il n'y a pas en l'état et à travers cette étude, de corrélation établie entre la présence des navires de croisière dans le port, et une augmentation de la pollution de l'air. À mon avis, cette étude est insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de renforcer les systèmes de captage.

Il va également y avoir 10 sites de 10 unités de captage supplémentaires à Bastia et 10 unités supplémentaires à Ajaccio dans le cadre d'un programme européen porté par la CCI, - nous serons partenaires financiers - pour un coût de quelques centaines de milliers d'euros en investissement, et de quelques dizaines de milliers d'euros en fonctionnement. Ce qui est très important, c'est que les données seront recueillies et contrôlées par l'organisme agréé et qu'elles seront rendues publiques. On aura donc un renforcement supplémentaire de la surveillance de l'impact.

Dernier point sur lequel nous avons beaucoup avancé, vous savez que, de façon quasi concomitante à nos travaux, a été votée une charte de la croisière en Méditerranée à l'initiative du ministère, notamment du ministère de la mer ; c'est une charte qui est relativement protectrice et à laquelle, bien sûr, nous avons adhéré. Nous voulons aller plus loin et nous voulons avoir notre propre charte à valeur contraignante qui pose des exigences, c'est là-dessus que nous travaillons et nous avons commencé à avancer de façon très significative avec la CCI et qui permettrait de réguler et d'imposer en termes de consommation, de vitesse à l'approche des ports, en termes de situation, lorsque les bateaux restent dans le port, ou encore en termes d'évaluation de la consommation, y compris de l'eau.

Sur les déchets, je vous confirme qu'il n'y a aucun déchet supplémentaire qui est descendu à terre lors de ces escales, ce qui ne veut pas dire que nous avons toutes les données qu'il faut sur le contrôle des rejets en mer, donc là aussi il va falloir approfondir nos données. On a travaillé là-dessus. On va proposer ces projets de chartes lors de la réunion de mardi prochain. Et puis on va continuer à travailler dessus. Nous serons au rendez-vous de la prise de décision politique aussi bien en ce qui concerne le modèle économique que la protection de l'environnement.

Je vous remercie.